République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

Université de Yahia Farès - Médéa –

Faculté de Technologie

Cours : Dimension éthique et déontologique (les fondamentaux)

Dr TOUMI. S

2022-2023

ELEMENTS DE SYLLABUS

INTITULÉ DU COURS :

Dimension éthique et déontologique (les fondements)

PRÉSENTATION DU COURS :

L'Université Algérienne a connu une très forte croissance de l'ensemble de ses principaux indicateurs, comme le montrent le nombre d'établissements universitaires et leur répartition géographique, les effectifs étudiants et de diplômés, la diversification des filières de formation et l'activité de recherche scientifique. De ce fait, cette densification de l'espace universitaire a soulevé plusieurs questions. Mais, il est important de rappeler que l'université a pour objet de promouvoir les connaissances scientifiques d'une part et les valeurs universelles d'autre part.

C'est dans cet esprit que les pédagogues de ces dernières années ont proposé l'ouverture d'un dialogue étudiants-enseignants et ont suggéré de mettre en place des savoir-faire liés à l'éthique et à la déontologie.

OBJECTIFS DU COURS :

Au niveau étudiant, ce cours a pour objectif principal de faciliter l'immersion d'un individu dans la vie étudiante et sa transition en adulte responsable. Au niveau enseignant ce cours permet une réflexion par rapport aux normes qui définissent les obligations concrètes auxquelles sont soumis tous les acteurs l'enseignant. Ces normes devraient être définies et regroupées dans un code de déontologie qui faciliterait la prise de décision des enseignants en mettant en place des règles, des recommandations et des procédures.

PLAN DU COURS

Syllabus – بطاقة فنية

I. Notions Fondamentales – مفاهم أساسية
II. Les Référentiels - المرجعيات
III. La Franchise Universitaire – الحرم الجامعي
IV. Les Valeurs Universitaires – القيم الجامعية
V. Droits et Devoirs – الحقوق و الواجبات
VI. Les relations universitaires – العلاقات الجامعية
VII. Les Pratiques - الممارسات

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Recueil des cours d'éthique et déontologie des universités algériennes.
2. BARBERI (J.-F.), 'Morale et droit des sociétés', *Les Petites Affiches,* n° 68, 7 juin 1995.
3. J. Russ, *La pensée éthique contemporaine*, Paris, puf, *Que sais-je ?,* 1995.
4. LEGAULT, G. A., Professionnalisme et délibération éthique, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.
5. SIROUX, D., 'Déontologie', dans M. Canto-Sperber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, Paris, Quadrige, 2004.
6. Prairat, E. (2009). Les métiers de l'enseignement à l'heure de la déontologie. *Education et Sociétés, 23*.
7. https://elearning.univ-annaba.dz/pluginfile.php/39773/mod_resource/content/1/Cours%20Ethique%20et%20la%20d%C3%A9ontologie.pdf .

I. NOTIONS FONDAMENTALES

INTRODUCTION :

La morale, l'éthique et la déontologie sont des sujets fondamentaux pour la pratique et la vie universitaire. Nous intégrons ces mots à la mode comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qui se cache derrière ces mots qui, dans certains cas, peuvent sembler synonymes. Afin de clarifier ces expressions, nous devons passer par l'étape des définitions. A l'issue de ce chapitre, Les apprenants seront capables de :

- Définir les différentes notions d'éthique et déontologie
- Connaitre la distinction entre ces notions
- Intégrer ces notions au sein de la communauté universitaire

DÉFINITIONS :

1. MORALE :

***La morale**, c'est la science du bien et du mal, elle est considérée comme une théorie relative à la conduite humaine en tant qu'elle a le bien pour objet. Elle se réfère aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien. Elle se réfère également aux institutions qui permettent à une société d'atteindre ses objectifs, plus particulièrement aux institutions d'ordre juridique ou quasi-juridique. Le discours moral est le plus souvent imprescriptible.*

La morale a plusieurs sources parmi lesquelles on peut citer :

- **La religion** : Textes du livre Saint (Coran) ;
- **La conscience** : C'est ma conscience qui m'indique ce qui est bon ou mal.

- **Le sens du devoir** : Accomplir le bien ou le rechercher est, avant tout, un devoir.
- **La raison** : Sens philosophique;
- **Le sens du respect** : Les relations interpersonnelles devraient être régies par le respect ;
- **La justice** : Nous sommes tous nés égaux en droit, en d'autres termes, il n'y a qu'une seule règle qui s'applique à tous et à toutes. Mais ces règles ne sont pas nécessairement de nature législative.
- **La vertu** : La vertu est propre au caractère de la personne, à son identité. Une bonne personne, une personne vertueuse accomplira de bonnes choses.

2. ETHIQUE :

« L'éthique peut se distinguer de la morale comprise comme l'activité de choisir et de décider, de juger, de justifier, et de défendre les conduites, pendant que l'éthique étudie comment doivent se faire les choix moraux ».

Description de l'éthique :

- Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu.
- Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger.
- L'éthique est une démarche visant, face à un problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement. Qui se rapporte à la morale. Discipline de la philosophie qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe.

- Actuellement l'éthique désigne une morale sectorielle spécialisée à un domaine :
    - L'éthique écologique (le respect de la nature);
    - L'éthique biomédicale ;
    - L'éthique de la guerre ;
    - Éthique des affaires.
- L'éthique appliquée touche aux différents domaines de la vie :
    - Éthique professionnelle ;
    - Éthique organisationnelle ;
    - Éthique environnementale ;
    - Éthique sociale ;
    - Éthique politique.

3. DÉONTOLOGIE « THÉORIE DE DEVOIR »:

La déontologie (ce mot provient du grec deon, deontos le devoir et logos le discours), est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général. Dans un sens moins technique, et plus répandu aujourd'hui, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier. Cet ensemble de devoirs peut être formalisé par les instances dirigeantes ou représentatives d'une profession sous la forme d'un code.

- Il faut faire la différence entre la morale, qui renvoie aux mœurs telles qu'elles sont pratiquées et la notion d'éthique, qui est le souci de fonder une morale, ce qui fait plutôt référence à la théorie, aux règles et aux principes.
- Alors que la morale définit des principes ou des lois générales, l'éthique est une disposition individuelle à agir selon les vertus, afin de rechercher la bonne décision dans une situation donnée. La morale n'intègre pas les contraintes de la situation. La morale ignore la nuance, elle est binaire. L'éthique admet la discussion, l'argumentation, les paradoxes.

4. LE DROIT :

Le droit se distingue de la morale et de l'éthique dans le sens où il ne se prononce pas sur la valeur des actes, bien/mal, bon ou mauvais, et ne définit que ce qui est permis et défendu par le pouvoir dans une société donnée.

- Chaque personne doit connaitre l'objectif et la mission de son fonction dans l'organisation.

Pour résumer :

Morale : ce que la société juge bon

Ethique : ce que je juge bon

Déontologie : ce que la profession m'impose

Droit : ce que la loi définit comme permis ou défendu

DISTINCTION ENTRE LES DIFFÉRENTES NOTIONS :

- La question de distinction entre morale, éthique et déontologie est essentielle parce qu'elle questionne justement des problèmes éminents dans le monde du travail, d'études, de recherche…. Donc cette distinction nous semble emblématique, et elle est souvent ratée et/ou mal manipulé.

A. DISTINCTION ENTRE ÉTHIQUE ET MORALE :

- Etymologiquement il n'y a aucune différence entre éthique et moral. En effet le mot mœurs vient du mot latin ''mores '' et le mot éthique provient du mot grec 'ethos'' qui tous les deux signifient ''mœurs'' ou comportement des mœurs. Pourtant dans le langage commun, à savoir scientifique, social ou politique. La

morale a plutôt une connotation religieuse et l'éthique une connotation plutôt scientifique.

- On peut noter les différences suivantes entre éthique et morale :

L'ÉTHIQUE

- A une connotation laïque,
- Elle part de notre intérieur,
- Elle nous responsabilise,
- Elle est discernement et jugement éclairé.
- Elle est jugée au cas par cas

LA MORALE :

- A une connotation religieuse,
- Elle est extérieure à l'individu,
- Elle nous interpelle avec autorité,
- Elle est référence absolue

INTERACTION ÉTHIQUE-MORALE

- Comme cité précédemment, une morale c'est évidemment souscrire à des valeurs ancestrales et fait toujours l'objet d'une renégociation et d'une discussion. En effet aucun religieux ou personne n'agit comme ci il était présent au moment de l'écriture ou de naissance de sa religion, donc il adapte sa morale déduite de sa religion aux problèmes contemporains. C'est pour cela que l'on incorpore des règles d'éthiques dans les questions religieuses présupposées.

- Pour l'éthique, lorsqu'on réunit des gens des comités d'éthique, ces gens-là ont des convictions morales, que même s'ils discutent avec impartialité ils sont quand même animés par une morale.

DISTINCTION ENTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE :

- Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

CONCLUSION :

- ✓ Au cours de ces dernières années, le débat sur l'éthique et la déontologie a envahi l'espace universitaire.
- ✓ Il est devenu nécessaire d'introduire ces notions au sein de la famille universitaire et surtout de les éclaircir afin de les faire assimiler aux différents intervenants
- ✓ La réflexion éthique est une interrogation sur les actes et les abstentions. La morale gouverne les actes et les abstentions, mais aussi les intentions même si elles restent à l'état caché. La déontologie guide les actes et les abstentions.

II. LES RÉFÉRENTIELS

LES PRINCIPES

Les anciennes civilisations humaines ont montré leur chronologie, de l'ancienne civilisation pharaonique à la civilisation mésopotamienne en passant par les civilisations indienne, chinoise et romaine jusqu'à la fin grecque et islamique. Cependant, une personne doit élever ses pensées et ses actions au sein de la société pour que l'État atteigne les rangs du progrès. Un ensemble de principes éthiques régissant l'exercice des professions est défini; Plus particulièrement, faire le bien et faire le bien, garder les secrets professionnels, respecter les devoirs et faire progresser les droits. Agir conformément aux normes sociales, aux croyances religieuses et à la loi. L'éthique est un ensemble de concepts et de principes qui nous guident dans la détermination des comportements qui aident les organismes vivants.

LES RÉFÉRENCES PHILOSOPHIQUES

Le philosophe Socrate est également considéré comme l'un des premiers philosophes grecs à encourager les savants et les gens du commun à détourner leur attention du monde extérieur vers la condition humaine. De ce point de vue, comme la connaissance qui affecte la vie d'une personne était la première, tandis que toutes les autres connaissances étaient secondaires. La connaissance de soi était considérée comme essentielle au succès et est, par nature, une vertu fondamentale. Une personne consciente d'elle-même agit au maximum de son potentiel jusqu'à ce qu'elle atteigne son apogée, et ainsi elle sera heureuse.

Aristote a également établi un système éthique qu'il a appelé le «vertueux». Quand une personne agit selon la vertu, cette personne fera le bien et sera satisfaite. Selon lui, le développement mental était considéré comme le plus important, en raison de sa nécessité dans la conscience de soi philosophique et parce qu'il distingue l'homme des autres.

LA RÉFÉRENCE RELIGIEUSE

Mais que doit-on déduire des idées scientifiques philosophiques mentionnées qui ont été présentées à des étapes du temps interdépendantes? Tous ont convenu que les professions ont besoin de cadres éthiques pour les réglementer dans leur pratique. C'est ce qui a été démontré et approuvé par les religions monothéistes dans leur législation sur les relations humaines. Les religions divines sont l'une des sources les plus importantes de l'éthique, et la noble Sunna du Prophète a confirmé et détaillé ce qui était mentionné dans le Saint Coran, et c'est la source de la culture arabo-islamique. Les lois et réglementations applicables sont issues de sources éthiques, car elles définissent les obligations de base qui doivent être respectées et mises en œuvre.

Et l'Islam a appelé à lutter dans la terre et à prendre conscience de la valeur du travail. Il voulait qu'ils soient des bâtisseurs de civilisation et des défenseurs conscients et fidèles de la jurisprudence de la vie qui construit et ne détruit pas, perpétue et ne détruit pas, s'intègre à l'univers et aux gens et ne se heurte pas, mais fait plutôt du travail le bénéfice des gens et la coexistence avec les autres.

L'ÉVOLUTION DES CIVILISATIONS

Avec le développement qui se déroule dans le monde depuis le début de la transition vers l'État moderne, un débat philosophique a lieu dans la fonction de l'université depuis la fin du XIXe siècle (art.19). Elle s'est intéressée à la connaissance et à la culture pour elle-même, puis s'est concentrée sur la préparation des étudiants et leur formation aux métiers dont la société a besoin dans sa renaissance industrielle. Les gouvernements et les institutions du secteur privé se sont tournés vers les universités pour subvenir à leurs besoins en personnel spécialisé. Au début du XXe siècle (XXe siècle), l'accent était mis sur la diffusion de la culture générale parmi les étudiants et sur la formation de la personnalité de l'étudiant, moralement et intellectuellement.

L'idée de l'éducation dans les années soixante et soixante-dix du vingtième siècle était très populaire dans les cercles économiques et politiques en tant qu'investissement majeur en capital humain, et les gouvernements de tous les pays du monde ont commencé à dépenser généreusement dans différents secteurs de l'éducation, et l'attention s'est davantage tournée vers l'enseignement supérieur sous ses différentes formes et styles, qu'il soit traditionnel ou Non traditionnel, et le nombre d'étudiants a

fortement augmenté, le budget des universités a doublé et les universités ont été plus que jamais tenues de répondre aux besoins et aspirations des apprenants professionnels et de carrière d'une part, et de répondre aux exigences de leurs différentes sociétés de développement d'autre part. Cela a conduit à des changements majeurs au niveau universitaire en termes de spécialisations et de lois les réglementant pour suivre le rythme des développements induits par la mondialisation.

LA RÉFÉRENCE INSTITUTIONNELLE

Toute profession a des valeurs et des mœurs, l'état de la profession n'est pas correct sans elle, et la profession perd son honneur et son respect si cette éthique disparaît et ceux qui s'y engagent diminuent. Par conséquent, un ensemble de lois et de règlements les régissant a été établi à toutes les étapes du développement des institutions universitaires dans le monde afin de préserver leur valeur et leur rôle dans la construction des sociétés. C'est ce qui a établi un système de valeurs axé sur le processus de construction intellectuelle et scientifique des composantes de l'université.

III. LES FRANCHISES UNIVERSITAIRES

LE CONCEPT DES FRANCHISES UNIVERSITAIRES :

Les franchises universitaires est un terme qui exprime la position dans laquelle l'université se distingue et dans laquelle les forces de sécurité ne peuvent pas s'y ingérer sans l'approbation préalable des responsables. Cette position est consacrée par la loi ou la coutume.

- Ce concept exprime le caractère sacré de l'université et le respect de la science et du savoir.
- Il existe un lien étroit entre le concept des franchises universitaires et la liberté académique; Le concept de franchises universitaires suppose que le directeur de l'établissement universitaire est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Les franchises universitaires sont règlement et prescrits dans les documents officiels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Journal officiel n ° 24, 21 Dhou al-Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999) qui stipule ce qui suit:
- L'établissement d'enseignement supérieur est un espace de liberté de pensée, de recherche, de création et d'expression, sans préjudice des activités pédagogiques et de recherche, et sans atteinte à l'ordre public.
- L'enseignement et la recherche impliquent l'objectivité du savoir ainsi que la tolérance et le respect des opinions contradictoires.
- Ils excluent toute forme de propagande et doivent demeurer hors de toute emprise politique et idéologique.
- Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur jouissent d'une entière liberté d'expression et d'information dans l'exercice de leurs activités d'enseignement et de recherche, sans porter atteinte aux traditions universitaires de tolérance et d'objectivité et dans le respect des règles

d'éthique et de déontologie. Ils disposent de la liberté d'association et de réunion dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

- Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression sans porter atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et à l'ordre public.
- Il est crée un conseil de l'éthique et de la déontologie universitaires auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur, chargé de proposer toute mesure relative aux règles d'éthique et de déontologie universitaires, ainsi qu'à leur respect. Les attributions, la composition et les règles du fonctionnement de ce conseil sont fixées par voie réglementaire.

REDEVANCES DES FRANCHISES UNIVERSITAIRES

Le concept des franchises universitaires requiert un ensemble de conditions, comme suit:

- Protéger l'indépendance du personnel enseignant;
- Protection de la liberté intellectuelle;
- Protéger le caractère innovant et innovant de la recherche;
- Pour perpétuer les valeurs de tolérance et de non-discrimination;
- Assurer la sécurité des personnes et entretenir les équipements et les structures;
- Assurer la santé, la sécurité et les réglementations environnementales;
- Respect d'une tenue appropriée;
- Ne pas exercer d'activités commerciales sans autorisation des autorités compétentes;
- L'université est un espace public qui fournit un service public à la communauté.

ACTEURS DU CAMPUS UNIVERSITAIRE

L'établissement universitaire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté de la personnalité juridique et soumis à la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Il comprend des personnes physiques et des organismes qui définissent la relation entre eux et le bon fonctionnement du campus.

Ces relations sont régies par les instances suivantes :

- **Le recteur de l'université et le personnel d'encadrement** (vice-présidents, secrétaire général de l'université, doyens de facultés, directeurs d'instituts, vice-doyens, adjoint-directeurs, secrétaires généraux des facultés et instituts, chefs de département, adjoints-chefs de département de département, fonctionnaires attachés le cas échéant);
- **Le Conseil d'Administration:** Il est composé de représentants de l'Etat et d'élus de la famille universitaire et des secteurs employeurs importants. Il délibère sur les questions liées au développement de l'institution universitaire, les questions financières et budgétaires et les questions liées aux ressources humaines et l'identification des grands axes de la politique universitaire. Il existe un conseil au niveau des facultés et des instituts.
- **Conseil d'éthique et de déontologie universitaires :** Il s'agit d'un organisme spécifique qui comprend des enseignants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologies universitaires comme le stipule la charte, et œuvre pour lutter et se protéger contre le vol scientifique.
- **Conseils de discipline :** ce sont des organes qui veillent à ce que les étudiants respectent les règles générales de discipline et maintiennent l'ordre à l'intérieur de l'enceinte universitaire ; Il repose sur le respect d'autrui et la préservation des biens et équipements de l'établissement universitaire. Il garantit également que les étudiants, respectent les dispositions du droit interne de l'établissement universitaire.
- **Commissions paritaires :** ce sont des commissions chargées d'examiner toutes les questions de nature individuelle qui concernent les salariés. Elle se compose d'un nombre égal de représentants de l'institution et d'élus des travailleurs.

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Clubs scientifiques :** C'est un cadre pour la pratique d'activités scientifiques et culturelles par des étudiants organisés dans l'établissement. La création de clubs est autorisée par les responsables institutionnels.
- **Associations culturelles et sportives :** sont des groupes bénévoles sans but lucratif, accrédités et autorisés, dont les membres mettent leurs connaissances et leurs ressources dans le but de promouvoir et d'encourager les activités dans divers domaines non politiques. L'activité de l'association est liée à son objectif, elle cherche à servir le bien public, et son activité n'est pas en conflit avec les valeurs et principes nationaux.

PARTENAIRES SOCIAUX :

- **Syndicats des travailleurs :** est une structure de valeur morale que la loi prévoit pour les travailleurs selon laquelle les travailleurs sont représentés et défendent leurs intérêts, la promotion de leurs conditions, la défense de leurs droits matériels et moraux. Les syndicats sont caractérisés par le pluralisme.
- **Syndicats d'étudiants :** Ce sont des associations qui visent à défendre les intérêts des étudiants, à promouvoir le niveau d'instruction et à contribuer à fournir les conditions d'une pratique pédagogique saine dans le cadre des lois existantes. Il fonctionne selon les crédits qui lui sont accordés par le ministère de l'intérieur.

IV. LES VALEURS UNIVERSITAIRES

DÉFINITION DU CONCEPT DE VALEUR

Les valeurs rassemblent les idéaux auxquelles les membres d'une société adhèrent. Les valeurs sont un concept central des sciences sociales depuis leur origine qui permet d'expliquer l'organisation et le changement, au niveau de la société comme à celui des individus.

On utilise les valeurs pour caractériser les individus ou les sociétés, pour suivre le changement au cours du temps, et pour expliquer les motivations de base qui sous-tendent attitudes et comportements.

LES VALEURS UNIVERSELLES

*Les **valeurs universelles** sont formées par des normes comportementales implicites qui s'avèrent nécessaires pour vivre dans une société harmonieuse et pacifique. Elles ont la particularité d'être partagées socialement même si les valeurs peuvent varier d'une personne à l'autre. On peut dire que la bonté, la solidarité, le bénévolat et l'honnêteté sont des vertus souhaitées dans n'importe quel pays ou région. Donc, ce sont des valeurs universelles.*

La question-clé est donc : quelles valeurs doivent être inculquées au sein des universités?

LES VALEURS POUR L'UNIVERSITÉ

Les universités sont des institutions qui ont pour fonction de dispenser un enseignement. Cette démarche d'enseignement et d'apprentissage est fondée sur les valeurs et l'éthique.

Les universités ont aussi *une autre fonction* d'interaction avec la société. L'université de par ses missions multiples et son impact sur l'économie et la société en général (compétitivité, popularisation, employabilité, innovation, entrepreneuriat et gouvernance) et face aux nombreux défis auxquels elle fait face pour exister, se doit de définir les valeurs qu'elle doit mettre en avant et les inculquer à ses membres : étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques.

Les valeurs communes à tout l'enseignement supérieur sont définies comme :

- L'engagement à poursuivre la vérité ;
- La responsabilité de partager la connaissance ;
- La liberté de pensée et d'expression ;
- L'analyse rigoureuse des preuves et le recours à une argumentation raisonnée pour atteindre une conclusion ;
- La volonté d'écouter les autres points de vue et de les juger sur leurs mérites ;
- La prise en compte de la façon dont nos propres arguments seront perçus par les autres ;
- La volonté de tenir compte des implications éthiques de certains résultats et de certaines pratiques.

ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE UNIVERSITAIRES

Les valeurs universitaires de l'éthique et de la déontologie qui concernent toute la communié universitaires se subdivisent ont plusieurs catégories comme suit :

LES VALEURS SOCIALES

En tant qu'organisme créé par l'état, ***les entités universitaires Algériennes sont des institutions éminemment sociales***. De ce fait, elles sont fondamentalement engagées dans le devenir du projet que se donne la société. Elles doivent suivre les fluctuations, les progrès et les changements de cette vie nationale et de cette

vie universelle. Donc, elles doivent promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute société humaine.

Les valeurs sociales sont :

- **L'éducation :** Éduquer c'est, d'une manière générale, former et développer l'être humain et, d'une manière particulière, former et développer l'esprit humain.
- **La culture :** La formation et le développement de l'être humain ne sont assurés pleinement que dans la mesure où les connaissances acquises permettront de développer la culture.
- **Le multiculturalisme :** L'Université s'ouvre aux autres cultures en regard de la profondeur, de la transcendance et des valeurs de ces autres cultures.
- **Le pluralisme :** Les êtres humains sont à la fois multiples et individuels dans leurs croyances, leurs opinions, leurs tendances et dans leurs mentalités.
- **Le travail :** Le travail a une valeur sociale indéniable. L'Université fait en sorte que le travail soit valorisant et valorisé.
- **Le développement technologique :** La réalisation de travaux de recherche liés au développement technologique est favorisée en regard des retombées sociales.
- **Le bien-être :** Veiller au bien-être des membres de la société sur le plan moral et intellectuel.

LES VALEURS COMMUNAUTAIRES

Les membres de la communauté universitaire ont comme objectif de participer au développement et à la promotion des principales valeurs qui sont à la base de toute communauté.

Les valeurs communautaires sont :

La loyauté : Les membres font preuve de loyauté, c'est-à-dire ils sont entièrement fidèles à leurs engagements envers la communauté universitaire.

La solidarité : La solidarité s'exprime par une vive conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale d'assister les membres de la communauté universitaire.

Le dialogue : Appelés à exercer quotidiennement leur esprit de solidarité communautaire, les membres dialoguent autant lorsqu'ils sont placés dans un contexte de positions controversées ou opposées.

L'engagement : L'engagement est une attitude d'une personne qui, prenant conscience de son appartenance à la communauté, renonce à une position de simple spectateur et devient acteur, partenaire pour l'avenir même de la communauté.

L'entraide : L'entraide consiste à accorder son aide à l'un ou l'autre des membres de la communauté aux fins d'une meilleure atteinte des objectifs communautaires.

La collaboration : L'exercice de la vie communautaire favorise la collaboration ou le travail en commun.

VALEURS PROFESSIONNELLES

La mission générale des entités universitaires fait état du développement individuel, collectif et de la promotion humaine. En conformité avec leur mission d'éducation, ces entités universitaires se doivent donc de promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute éducation de nature professionnelle.

Les valeurs professionnelles sont :

La compétence : La compétence consiste en des connaissances approfondies et reconnues qui confèrent le droit de juger et de décider en certaines matières.

L'assiduité : L'exercice des attributions de son emploi au mieux de sa compétence implique nécessairement l'exercice de l'assiduité.

L'intégrité scientifique et académique : Les comportements et les attitudes qui prévalent lors de l'exécution des travaux d'enseignement, de recherche ou de création doivent assurer la sauvegarde des valeurs fondamentales liées à l'intégrité scientifique.

La propriété intellectuelle : Les entités universitaires sont interpellées à lutter contre toute forme de fraude, telles que plagiat, fabrication délibérée ou falsification de

données, reproduction non autorisée, usurpation du statut d'auteur, piratage de thèses ou de projets, etc…

La probité : L'exercice de sa fonction se fait avec honnêteté, justice et intégrité, soit avec probité absolue.

La transparence : La transparence implique de rendre l'information accessible aux tiers, incluant les membres de son organisation. Ainsi, La production, la collecte, l'utilisation et le transfert de données font l'objet de procédures transparentes. Elles doivent satisfaire au respect de la personne, aux intérêts des entités universitaires et à ceux de la collectivité en général.

La continuité : La continuité exige de s'assurer que, lors de la passation du pouvoir, tout ce qui est nécessaire à l'exercice dudit pouvoir soit accessible.

L'efficience : L'efficience est une valeur qui fait en sorte que l'on obtient un rendement optimal tout en maintenant une utilisation minimale des ressources.

La diligence : La diligence fait en sorte que l'on est empressé dans l'exécution de son travail. Toutefois, l'empressement est tel que le travail se fait avec soin attentif, minutie et application.

La conformité : Les membres s'assurent que leurs activités sont conformes aux lois, règlements, politiques et procédures en vigueur.

Le désintéressement : Le désintéressement est une valeur qui fait en sorte que, dans l'exercice de ses fonctions, l'on se détache de tout intérêt personnel.

La confidentialité : Maintenir un niveau élevé de confidentialité en protégeant l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information des universités, notamment les dossiers personnels des étudiants, des employés et du personnel enseignant, et les documents administratifs, pédagogiques et scientifiques.

L'imputabilité : L'imputabilité est cette possibilité de considérer une personne, du point de vue matériel et éthique, comme responsable de ses actions.

La liberté de l'enseignement et de la recherche : Elle est constitutive de la liberté académique. Elle est la condition nécessaire de la recherche de la vérité. Elle suppose par ailleurs l'indépendance dans la gestion des relations avec les milieux professionnels et les partenaires.

V. DROITS ET DEVOIRS

LES DROITS DE L'ÉTUDIANT :

L'étudiant a des droits qui peuvent être répartis sur quatre axes de base, dont certains concernent la nature et la qualité de la formation, certains participent à la préservation de la dignité de l'étudiant, certains concernent la liberté d'expression et d'autres tournent autour de l'aspect pédagogique.

Ces droits se répartissent comme suit :

LA QUALITÉ DE LA FORMATION:

- L'étudiant vise, à travers ses études, à obtenir un diplôme universitaire de haut niveau, il est donc de son droit de bénéficier tout au long de ses études d'un enseignement universitaire de qualité et d'une formation pour la recherche de haut niveau, et cela ne peut être réalisé qu'en lui fournissant un cadre qualitatif.

- C'est le droit de l'étudiant de bénéficier du développement technologique qui s'opère dans le domaine de l'enseignement supérieur, et dans ce contexte c'est son droit de bénéficier d'un cadre qualitatif qui utilise toutes les méthodes et moyens pédagogiques modernes et adaptés.

LA PRÉSERVATION DE LA DIGNITÉ DE L'ÉTUDIANT:

- L'étudiant étant un élément essentiel de la composition de la famille universitaire, il a le droit d'avoir le respect de cette dernière à son égard et de préserver sa dignité.

- L'étudiant a le droit de ne faire l'objet d'aucune forme de discrimination, qu'elle soit liée au sexe ou à toute autre spécificité.

- L'étudiant a le droit de bénéficier de la sécurité, de la propreté et de la protection de sa santé, que ce soit lié à l'université dans laquelle il étudie ou en relation avec la résidence universitaire dans laquelle il réside.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION:

- Considérant que l'étudiant réside dans un vaste espace universitaire rempli d'opinions multiples et de points de vue différents, il est du droit de cet étudiant de jouir de la liberté d'expression et d'opinion, à condition que cela se fasse dans les limites fixées par les textes relatifs au fonctionnement des institutions universitaires.

- L'étudiant a le droit de créer ou d'adhérer à des sociétés étudiantes, mais ces associations restent loin de la gestion administrative des institutions universitaires et n'interfèrent pas avec elle.

LA PÉDAGOGIE

- Il est du droit de l'étudiant, au début de chaque semestre, de recevoir le programme des cours, et les supports pédagogiques nécessaires tels que sources, références, publications et autres sont mis à sa disposition.

- Le but de l'examen est d'évaluer l'étudiant, c'est pourquoi ce dernier a le droit de recevoir une évaluation juste et équitable loin de toute forme de préjugé.

- L'étudiant a le droit de connaître et de recevoir sa note d'évaluation jointe au modèle de correction de l'examen et de l'échelle de notation.

- L'étudiant a le droit de consulter le document d'examen, à condition que cela soit fait dans les délais spécifiés préalablement annoncés par les commissions pédagogiques.

- L'étudiant a le droit de faire appel s'il ressent un préjudice à son droit lors de la correction de l'examen.

LES DEVOIRS DE L'ÉTUDIANT:

En contrepartie des droits dont il jouit, l'étudiant a aussi des devoirs à respecter et à remplir, qui peuvent se limiter aux axes suivants: respect de la famille universitaire, respect de l'aspect éducatif, préservation des installations et des moyens, discipline et responsabilité.

Les devoirs de l'étudiant se repartissent comme suit :

LE RESPECT DE LA FAMILLE UNIVERSITAIRE:

- L'étudiant, étant un élément essentiel dans la composition de la famille universitaire, il doit respecter l'organisation applicable.

- L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité de tous les membres de la famille universitaire et respecter leur droit à la liberté d'expression.

- L'étudiant, en tant qu'élément actif de la famille universitaire, doit avoir un sens civil, s'y conformer, avoir une morale élevée et un bon comportement.

LA PROBITÉ PÉDAGOGIQUE:

- L'étudiant doit faire preuve d'une intégrité et d'une sincérité complètes dans la recherche des connaissances, afin de ne jamais recourir à de multiples méthodes et divers moyens de fraude et de vol scientifique.

- L'étudiant doit fournir des informations correctes et précises lors de la réalisation des processus d'inscription ou de réinscription, et il doit remplir toutes ses obligations administratives envers l'établissement.

- L'étudiant doit respecter les résultats des comités de délibération.

LA PRÉSERVATION DES INSTALLATIONS ET MOYENS:

- L'étudiant universitaire doit conserver les installations publiques qui lui ont été consacrées aux fins d'étudier dans les meilleures conditions, notamment celles liées aux lieux désignés pour les études.

- L'étudiant doit également conserver les divers moyens et équipements mis à sa disposition pour ses études.

- L'étudiant doit respecter les règles établies qui doivent être suivies afin de maintenir la sécurité et la sûreté au sein de l'établissement.

LA RESPONSABILITÉ:

- L'étudiant porte l'entière responsabilité lorsqu'il commet une erreur au niveau du campus, et à ce titre, l'étudiant concerné est officiellement informé de cette erreur qui lui est imputée.

- L'étudiant qui a commis l'erreur est référé au conseil de discipline, qui le convoque et suit les procédures appropriées à cet égard, et des sanctions appropriées sont prises contre lui.

- L'étudiant sera soumis aux sanctions dissuasives appropriées prévues dans la réglementation applicable et le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement supérieur.

- Les sanctions prises par le conseil de discipline augmentent et s'intensifient progressivement selon la nature de l'erreur commise par l'étudiant, et ces sanctions peuvent atteindre le point d'expulsion définitive de l'établissement.

Le professeur-chercheur est la pierre angulaire de la formation des élites et des cadres de la société. Le professeur-chercheur est le noyau de base pour établir et développer la recherche scientifique dans tous les domaines qui contribuent principalement à la renaissance, à la prospérité et au progrès des pays car la recherche scientifique est le critère du progrès des pays.

Afin de s'assurer que le professeur-chercheur s'acquitte des tâches qui lui sont confiées, il existe des droits qui correspondent à des obligations à respecter pour développer la recherche scientifique et faire de la société des élites:

DROITS DES ENSEIGNANTS

L'enseignant-chercheur est la pierre angulaire de la formation des élites et des cadres de la société. L'enseignant -chercheur est le noyau de base pour établir et développer la recherche scientifique dans tous les domaines qui contribuent principalement à la renaissance, à la prospérité et au progrès des pays car la recherche scientifique est le critère du progrès des pays.

Afin de s'assurer que le professeur-chercheur s'acquitte des tâches qui lui sont confiées, il existe des droits qui correspondent à des obligations à respecter pour développer la recherche scientifique et faire de la société des élites:

- Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de fournir des garanties sur la base desquelles l'enseignant-chercheur peut exercer au maximum toutes ses fonctions pour autant qu'il adhère à la charte éthique de l'université, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur à cet égard.

- La compétence et l'expérience du chercheur peuvent être recherchées et affectées à des tâches administratives, et dans ce cas l'enseignant-chercheur doit adhérer à toutes les normes d'efficacité.

- Le processus d'évaluation et d'évaluation limité aux travaux et recherches scientifiques réalisés par l'enseignant-chercheur dans le cadre du développement du système de recherche scientifique similaire au processus d'enseignement est une partie essentielle du déroulement du système de recherche scientifique.

- Les établissements d'enseignement supérieur s'engagent à fournir toutes les exigences de la vie pédagogique, y compris les structures et moyens modernes, qui facilitent le travail de l'enseignant-chercheur dans l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

- Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de fournir toutes les conditions de travail appropriées afin de consacrer cette dernière à la recherche scientifique, et les établissements d'enseignement supérieur s'assurent que l'enseignant-chercheur bénéficie de diverses formations complémentaires dans son domaine et ceci afin de renouveler périodiquement ses informations.

OBLIGATIONS DU PROFESSEUR-CHERCHEUR:

L'enseignant-chercheur doit être un bon exemple et un exemple à imiter avec éthique et intégrité, et qu'il a toutes les qualités. L'enseignant-chercheur, contrairement au reste des membres de la famille universitaire, est celui qui reflète l'image de l'université devant la communauté interne et internationale. Prudence, diligence, honnêteté, crédibilité, transparence et efficacité pour assurer un service exemplaire pour l'intérêt supérieur de l'Université.

Lorsque l'enseignant-chercheur commet une erreur professionnelle qui nécessite sa comparution devant les instances disciplinaires, ces instances se fondent sur la gravité de l'acte commis et au regard du respect de toutes les procédures disciplinaires établies dans le règlement applicable pour de tels cas, les sanctions pour ces erreurs peuvent atteindre la déchéance définitive du statut de l'enseignant-chercheur.

La responsabilité confiée à l'enseignant-chercheur dans l'exercice de ses fonctions universitaires de recherche est principalement la suivante:

- Faire tous ses efforts pour mettre en œuvre toutes les normes les plus élevées qui garantissent l'exercice honnête de ses activités professionnelles.

- Toutes les réunions, délibérations et discussions qui ont lieu au sein des instances universitaires et dont l'enseignant-chercheur est membre, doivent rester confidentielles.

- La conscience professionnelle est le principal chien de garde de l'enseignant-chercheur afin de s'assurer qu'il ne viole pas ses devoirs, et pour cela il doit adhérer à ce dernier.

- Participer à l'évaluation de l'avancement de toutes les activités commerciales et académiques pour tous les niveaux.

- Fournir toutes les informations et décisions liées au travail de l'enseignant-chercheur et les rendre disponibles aux parties prenantes, avec le principe du droit de recours.

- Ne pas utiliser illégalement les droits et pouvoirs qui lui sont accordés, dans un but personnel.

- Ne pas exploiter l'université pour atteindre des buts et objectifs privés et personnels qui ne relèvent pas de la mission de l'université.

- Lorsqu'il est confié à l'enseignant-chercheur la tâche de gérer financièrement les fonds de l'université, ou de financer certaines activités de recherche scientifique ou d'autres activités liées à sa mission, il doit être honnête et juste à leur égard et prendre grand soin de dépenser à leur place.

- l'enseignant-chercheur doit agir professionnellement et efficacement dans le domaine de l'éducation et sa volonté de mettre à jour toutes ses informations et de développer ses compétences de recherche et scientifiques à travers lesquelles il garantit une formation pédagogique de haut niveau.

- l'enseignant-chercheur doit mener un processus d'autocritique de ses compétences et de ses informations scientifiques.

- Lorsque l'enseignant-chercheur entreprend le processus d'éducation, d'endoctrinement et de recherche scientifique, il doit s'abstenir complètement de toute forme de propagande et de préjugé, qu'ils soient religieux ou idéologiques, car sa mission première est de ne présenter que la science efficace et de délivrer son message scientifique dans la mesure permise par les moyens matériels fournis par l'établissement d'enseignement supérieur auquel il appartient C'est dans une

atmosphère claire, pleine d'éthique scientifique sublime et sophistiquée, qui permet l'échange d'idées et de compétences entre les étudiants et leur laisse la liberté, mais à condition que ces idées soient dirigées dans leur cadre scientifique approprié en cas de besoin, et cela en toute justice et équité et sans aucune exception ni parti pris.

DROITS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE:

- Assurer un traitement respectueux et équitable des agents administratifs et de la justice entre eux sur le modèle de tous les membres de la famille universitaire conformément aux dispositions de la Loi fondamentale sur la fonction publique ainsi qu'aux lois spéciales.

- Le processus de recrutement, de promotion, d'évaluation et de nomination dont bénéficie l'employé administratif tout au long de sa carrière doit être transparent et objectif.

- Veiller à ce que les employés administratifs ne soient pas victimes de harcèlement ou d'abus dans l'exercice de leurs fonctions, que ce soit en raison de leur sexe, de leur race, de leur religion ou de leur affiliation politique.

- Fournir toutes les conditions appropriées qui aident le personnel administratif à mener à bien toutes les tâches qui lui sont assignées.

- S'assurer que les employés bénéficient de formations et de formations afin d'améliorer leur performance au travail.

OBLIGATIONS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE:

- Engagement d'intégrité, de sincérité et de fidélité à la direction de l'organisme utilisé, respectant les heures de travail et le maintien des moyens matériels pour assurer le bon fonctionnement de l'université.

- Éviter tous les actes qui menacent la sécurité de l'université et respecter toutes les lois, ordonnances et décisions émises par l'autorité administrative des institutions universitaires.

- Exercer une bonne moralité et un comportement honorable à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, et ne pratiquer aucune action incompatible avec le poste occupé.

- Engagement au secret professionnel, et à ne pas divulguer les secrets des documents ou des nouvelles que le salarié possède, sauf à l'exception de la nécessité requise par les tâches de service.

- Effectuer diverses tâches et tâches de manière à assurer la fourniture de toutes les informations et services à la famille universitaire.

- Assurer un service public avec des normes qualitatives exigeant un traitement de tous les intéressés, y compris les professeurs-chercheurs et les étudiants, d'une manière caractérisée par la courtoisie, la courtoisie et le respect, surtout lorsqu'il s'agit des tâches qui leur sont confiées, sans aucun délai et rapidité.

- Remise aux enseignants-chercheurs et aux étudiants de toutes les informations et documents juridiques qu'ils ont le droit de voir et d'obtenir.

VI. LES RELATIONS UNIVERSITAIRES

DÉFINITION DU CONCEPT DE RELATIONS UNIVERSITAIRES

L'être humain est considéré comme « *un être de relation* ». Cette dimension nous constitue profondément car nous venons d'une relation. En effet, la personne humaine dans sa nature n'est jamais auto-suffisante : elle est mue par une aspiration à donner et elle a un besoin de recevoir, comme la respiration.

Cet aspect de l'être humain se projette aussi dans le contexte universitaire. Ainsi, il existe des relations entre les enseignants, les étudiants et l'ensemble des personnels administratifs. Ces trois couples relationnels s'organisent selon trois types de situation : la relation pédagogique, les contacts administratifs et les échanges sociaux - culturels.

La **relation pédagogique** est caractérisée par le rapport entre l'enseignant et l'étudiant, mais elle est marquée également par le rôle du personnel non enseignant et est influencée par les relations entre les étudiants eux-mêmes. Tandis que les échanges sociaux – culturels déterminent la socialisation des étudiants en dehors du d'apprentissage, la science et le talent ne suffisent pas.

RELATIONS ÉTUDIANTS-ENSEIGNANTS

La **construction intellectuelle** des étudiants ne va pas de soi, l'étudiant a besoin des **interactions** pour apprendre. L'enseignant joue un rôle important et marque son devenir. Les situations pédagogiques participent à sa maturité intellectuelle, à son **accompagnement** et à son **encouragement pour une plus grande** contribution au développement de l'apprentissage.

La relation étudiants-enseignants impose les valeurs suivantes :

RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA DIFFÉRENCE, DES IDÉES, DES IDENTITÉS

La notion de **respect** doit trouver écho partout sur le campus universitaire précisément le **respect mutuel** entre les enseignants et les étudiants. Le respect vise l'**accueil** des idées et des identités dans toute leur diversité et cela s'incarne dans un certain nombre d'attitudes et de comportements pour vivre sainement leur relation. Les étudiants, tout comme les enseignants, sont tenus de respecter les horaires de cours, des travaux pédagogiques, des temps de pause ainsi que toutes les rencontres pédagogiques.

Lors des débats sur un sujet délicat et sensible qui peut être conflictuel comme la situation de l'université, le jugement sur la qualité de l'enseignement ou l'accès à certains espaces pour des motifs religieux et autres, exige le respect de l'éthique et l'interdiction notamment des comportements excessifs et des propos injurieux. L'omniprésence de ce vocabulaire entache la valeur du respect qui dans plusieurs situations, il convient de s'appuyer sur une règle déontologique.

Afin de respecter l'obligation de **tolérance**, tout enseignant-chercheur comme tout étudiant est tenu de respecter la diversité des opinions et des origines et interdit à tout un chacun de se livrer dans le cadre de la mission d'enseignement et de recherche à des actes de discrimination de l'autre en raison de son origine, réelle ou supposée, de son appartenance, de sa religion ou de ses opinions politiques.

ECOUTE ET COMMUNICATION

Les étudiants doivent être en communication franche et respectueuse avec le professeur. Il importera de créer un climat adéquat et mettre en place un cadre structuré de rencontres qui favorisent les échanges, l'écoute, la communication et la tolérance. Tout ceci, amène progressivement à un dialogue dans la **confiance** réciproque.

ACCEPTATION ET AUTHENTICITÉ

Comme l'affirment les experts pédagogues : « Enseigner, c'est d'abord accepter avec humilité que les élèves apprennent ». Ainsi, l'une des premières conditions de la pédagogie serait d'**aider** les enseignants à **prendre conscience** de leur véritable mission dans une situation pédagogique.

RELATION ÉTUDIANTS – ÉTUDIANTS

Les relations universitaires entre étudiants présentent souvent des difficultés d'organisation tant par leurs profils, que par leurs expériences et leurs parcours d'études diversifiés, notamment avec l'arrivée des nouveaux bacheliers. Ce qui rend complexe et leur socialisation et leur affiliation aux normes universitaires. L'entrée dans le supérieur est synonyme de rupture pour les nouveaux étudiants selon les types d'études qui s'effectuent pour la plupart d'apprentissage et d'accompagnement et qui se retrouvent du jour au lendemain dans un changement de rythme et de pratique d'étude plus autonome. Un nouvel environnement, un nouveau parcours qui se prépare dans un contexte où les relations humaines seront nouvelles et différentes.

Les relations étudiants-étudiants peuvent s'appuyer sur les aspects suivants :

FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE ÉTUDIANTS

Ces échanges permettent à la fois d'aider des étudiants dans le besoin à mieux s'intégrer au sein de la communauté universitaire. Ce processus d'échange est très important car il aide les étudiants à se rencontrer, comprendre comment fonctionne l'université, être plus à l'aise et cela permet également à certains étudiants d'approfondir notre culture : « se parler entre étudiants aide à l'intégration et facilite leurs études ».

ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE GROUPE

Un travail de groupe est une excellente méthode, utilisée comme outil pour avancer sur des sujets difficiles. Il se fait selon une organisation sérieuse et une animation efficiente. L'idée est d'associer, rassembler, unir, énergies et compétences pour mobiliser la force du collectif et mieux produire. L'intérêt est d'affronter et de résoudre les problèmes détectés et de tirer profit d'opportunités.

Comment réussir des travaux en groupe ?

Pour construire un groupe efficace et performant, plusieurs points sont à prendre en considération :

- **Des profils d'horizons différents :** La disponibilité de chacun pour participer au travail, la diversité de point de vue, d'expérience et de compétence est un atout majeur pour faire avancer les débats et trouver des solutions innovantes.
- **Un animateur oscillant entre un rôle de facilitateur et de régulateur**. Le premier pour aider le groupe et tous les participants à s'exprimer, le second pour éviter les débordements et les périodes stériles.
- **Une bonne organisation**.

CULTIVER L'ENTRAIDE

L'entraide est une action naturelle qui consiste à s'aider gratuitement les uns les autres, à aider les personnes qui souhaitent surmonter leurs difficultés, et trouver des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées dans leur vie. C'est aussi un choix de partage et de soulagement.

Cette action est fondée sur l'écoute, le soutien et l'échange .Un être humain doit être capable, dans ses activités multiples, de satisfaire autant ses besoins personnels que ceux des autres, de recevoir en même temps qu'il donne, sans jugement, ce qui constitue justement l'essence d'une relation de qualité.

RELATION ÉTUDIANTS - PERSONNEL

L'université algérienne est marquée par les contacts des étudiants avec les personnels non enseignants qui ne sont pas seulement de nature administrative mais ont la charge des fonctionnements des enseignements proprement dit : techniciens de l'audiovisuel, préparateurs scientifiques, personnels de laboratoires, d'information et d'orientation, les personnels de Bibliothèque, ingénieurs, service de santé. Ce sont des fonctionnaires ou agents contractuels relevant de la fonction publique de l'État qui sont soumis aux dispositions réglementaires applicables à la fonction publique de déontologie et d'éthique de l'Université.

RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT :

Les réalités « **responsabilité** » et « **engagement**» sont des attitudes constitutives de la personnalité humaine indispensable de la vie en société au sein de l'université.

Ainsi le principe de **responsabilité** repose sur une plus grande pratique du concept de droits et de devoirs de faire. Un **engagement** global envers la notion de **responsabilité** au sein du campus nécessite que les actions et les décisions soient fondées sur l'intégrité et des données probantes. Il oblige à reconnaître l'autorité et le pouvoir de chacun, lesquels doivent être exercés de façon responsable et juste.

RESPECT ET RIGUEUR

Les relations entre le personnel para-pédagogique et les étudiants doivent être courtoises et respectueuses. Ceci s'applique également aux relations interprofessionnelles, base de la prise en charge des étudiants au sein de leur parcours universitaire. Cela dit, l'université reste tenue de remplir sa mission avec **rigueur intellectuelle** et **ouverture**, en respectant les normes d'**intégrité** les plus élevées.

RELATION ETUDIANTS – MEMBRES ASSOCIATIFS

Dynamiques, innovantes, conviviales et solidaires, les associations estudiantines sont une vie riche de possibilités pour vivre de grands moments de convivialité, d'engagement et de dynamisation des campus. Elles permettent à tous jeunes de s'organiser pour mettre en pratique leurs compétences et leur énergie débordante! Ces associations aident à favoriser l'accès des étudiants à la culture, à l'éducation et aux loisirs, à l'événementiel, aux activités humanitaires et sociales, au journalisme et aux sports. Elles servent aussi à aider les étudiants

pour toutes leurs préoccupations au sein de l'université tels que l'accès au logement étudiant et bien d'autres sollicitations.

Les associations suscitent énormément d'implication. Grâce à la détermination et à l'esprit d'équipe, les étudiants seront capables d'aller au-delà de leurs objectifs de scolarité. C'est une mise en relation profitable à tout le monde qui permet de vivre une ouverture des uns aux autres, de favoriser la diversité, l'entraide, le respect mutuel et de libérer la créativité. Cette relation est soumise à un règlement :

RÈGLEMENT À SUIVRE

- Si les étudiants sont libres d'adhérer à un parti politique, à une organisation syndicale ou à une association, l'expression publique de leurs opinions, notamment, lorsqu'ils font état de leurs convictions politiques, syndicales ou religieuses, est soumise au strict **respect** de l'obligation de **neutralité** dans leur scolarité.
- Ainsi, une charte qui aura pour objectif de définir l'agrément des associations d'étudiants au sein des établissements, contribuera au développement de la vie associative et à son rayonnement sur les campus. Cette charte devra édicter les droits et devoirs des associations d'étudiants signataires vis à vis de leur établissement.
- Les membres de l'association sont alors tenus de respecter la convention de mise à disposition des espaces. Le président de l'association d'étudiants est responsable des affichages et des documents distribués.
-

VII. LES PRATIQUES

LES BONNES PRATIQUES POUR L'ENSEIGNANT:

1/ - METTRE EN ŒUVRE L'INTÉGRITÉ, LA SINCÉRITÉ ET L'ÉQUITÉ:

- S'efforcer de répandre l'esprit scientifique dans les cercles académiques et œuvrer pour répandre l'esprit de responsabilité.
- Rejeter toutes sortes de corruption matérielle et morale.
- Approfondir les fondements de l'équité et de l'impartialité sur le campus

2/ - LIBERTÉ ACADÉMIQUE:

- Il ne peut y avoir de développement et de créativité sans la liberté académique nécessaire
- Enseigner, parler et publier dans le respect des normes et règles de la recherche scientifique.

3/ - LUTTE CONTRE LE PLAGIAT SCIENTIFIQUE:

- Généraliser les brevets et les droits de publication, et la source de la citation doit être précise et claire.

4/ - LE CARACTÈRE SACRÉ DU CAMPUS UNIVERSITAIRE:

- Le campus ne doit être utilisé pour aucune activité politique.

5/ - CULTIVER LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION:

- Le rôle de l'enseignant est de développer chez l'étudiant l'idée de critique et de discussion constructive et indépendante
- Il permet à l'étudiant d'innover et d'innover dans ses méthodes d'apprentissage et de prendre confiance en lui.

6/ - IDENTITÉ NATIONALE:

- Adhésion aux valeurs et à l'étiquette de la société et préservation de l'identité nationale qui comprend toutes les composantes de la société.

7/ - ENCOURAGER L'ESPRIT DE COMMUNICATION:

- Renforcer et améliorer la communication entre les membres de la communauté académique à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, ainsi

qu'avec les Institutions de la communauté extérieure, et ce par la coopération et le travail dans un esprit d'équipe dans l'intérêt public.

8/ - RESPONSABILITÉ SOCIALE:

- L'enseignant doit jouer un rôle important en influençant la personnalité des étudiants. Il lui faut donc avoir une responsabilité sociale pour lui permettre une participation active et positive à l'avancement de son université et de la société.

LES BONNES PRATIQUES POUR L'ÉTUDIANT:

1/ - PROMOUVOIR LE RESPECT SUR LE CAMPUS:

- Engagement de l'étudiant envers les valeurs générales et l'exclusion de la violence verbale et physique.
- Obligation de respecter toute la famille universitaire L'étudiant doit s'engager au maximum
- Assurer la mise en œuvre de tous les droits et devoirs de la communauté universitaire

2/ - CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE ET ORGANISATIONNELLE:

- Encourager les étudiants à participer à des événements et des forums.

3/ - RESPONSABILITÉ SOCIALE:

- Interagir et participer à ce qui se passe ou se passe dans son environnement universitaire.